

## Vacances et santé

Un peu d'organisation pour éviter les gros et les petits ennuis



CAROLE THIBAUT

Février, le temps gris, la sloche, les bottes tachées de calcium, la déprime. Il semble que la série grise soit le prix à payer pour vivre sous une latitude où il y a des printemps! En attendant le retour de la belle saison, les agences de voyage s'offrent à combler notre languissant désir de soleil.

La plupart des agences ne font cependant pas totalement leurs devoirs. Elles omettent de mentionner l'existence de la malaria, des tiques de sable et des MTS. Pourquoi, en effet, effrayer la clientèle qui ne demande qu'à enfourer ses soucis dans le sable chaud?

«Les voyageurs à destination-soleil diffèrent des voyageurs d'affaires», explique le Dr Diane Panet, responsable du programme «santé des voyageurs» au Département de santé communautaire de l'Hôpital Sacré-Coeur. Il s'agit de la catégorie de voyageurs la moins habituée à voyager. Souvent, ces gens ne pensent pas à se munir d'une trousse de pharmacie élémentaire.

Parfois, la décision de partir a été prise sur un coup de déprime, peu de temps à l'avance. A deux ou trois jours d'avis, il est difficile de suivre un programme de vaccination. «Idéalement, on va chercher son calendrier de vaccination entre six et huit semaines avant le départ», explique le Dr Panet. Il existe des programmes accélérés de 21 jours, mais ils causent plus d'effets secondaires et ils sont plus fatigants.

Spécifions toutefois qu'une semaine avant de partir pour le Sud, il n'est pas trop tard pour recevoir le vaccin anti-tétanique (un vaccin de base), le vaccin contre la typhoïde (si on va au Mexique, entre autres), une injection de gamma-globulines pour se protéger de l'hépatite A et des médicaments contre la malaria; si celle-ci sévit dans la région qu'on va visiter.

La malaria, une maladie propagée par un insecte, est trop souvent oubliée dans l'esprit des voyageurs. La République Dominicaine par exemple, qui accueille chaque hiver des cohortes de touristes québécois, n'est pas exempte du risque de malaria. Ce charmant pays ensoleillé se trouve sur la même île qu'Haiti, où la malaria atteint un stade endémique. C'est pourquoi il est bon de se faire prescrire des pilules antipaludéennes avant d'y aller, surtout si on est du genre à louer un vélo-moteur pour aller explorer les zones rurales.

Les insectes sont pratiquement absents au bord de la mer et dans les villes. Les dangers de piqûre ont surtout lieu peu avant le lever du soleil et juste après son coucher.

Se baigner dans les eaux douces des Antilles peut apporter bien des maux: outre la présence de l'insecte de la malaria, il y a de petits parasites, minuscules ser-

pents d'eau, qui peuvent s'incruster sous la peau et finir par pénétrer dans le sang et causer des dommages à certains organes.

Le Dr Panet recommande d'éviter de manger des poissons de coraux (mérour, barracuda, etc.), qui contiennent parfois des toxines. Les natifs eux-mêmes ont une alimentation à base de riz et de fèves.

Enfin, le condom en latex demeure la meilleure protection contre les MTS et le sida. De plus, beaucoup de cas de gonorrhée résistante à la pénicilline ont été rapportés chez des voyageurs revenant des Antilles.

### Déplacements géographiques

Avant de partir en voyage, le mot d'ordre demeure: consultez un médecin ou au moins donnez un coup de fil à une clinique des voyageurs comme il y en a dans les CLSC ou les Départements de santé communautaire. Les épidémies d'encéphalite, de fièvre jaune et de méningite se déplacent sur la carte du monde. La protec-

tion personnelle, explique le Dr Panet. On conseille aux gens de porter des vêtements qui couvrent les jambes et les bras, de dormir sous une moustiquaire et de s'asperger d'insecticide.»

Retours d'urgence  
Le Dr Panet insiste également sur la nécessité de prendre une police d'assurance, police qui couvre les frais de retour au pays en cas de maladie, et qui paiera la différence entre la facture des soins de santé reçus en pays étranger et celle que rembourse la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

La précaution vaut particulièrement dans les pays où le coût des frais médicaux est élevé, les États-Unis notamment. Comme l'explique le Dr Panet, «cela coûte plus cher se faire opérer pour

l'appendicite aux îles Vierges qu'au Québec.»

Si un voyageur souffre d'une maladie chronique comme le diabète, l'hypertension ou l'angine, une lecture minutieuse de la police s'impose pour s'assurer qu'elle englobe les frais d'une maladie antérieure au voyage.

Ces personnes devraient apporter avec elles un résumé de leur dossier médical. Une bonne précaution consiste à porter un bracelet Medic Alert, pour lequel on peut obtenir une demande d'adhésion en appelant à Toronto, au (416) 481-5175. Grâce aux informations succinctes qu'il contient et à celles du bureau central accessible par téléphone à toute heure du jour, il a déjà sauvé bien des vies.

### Drogues et seringues

Si un patient doit prendre des narcotiques ou utiliser des seringues, il est bon d'avoir une lettre du médecin qui explique ses principaux problèmes médicaux et la nécessité d'utiliser ce matériel



Louise Labonte, infirmière et grande voyageuse, se fait vacciner par le Dr Diane Panet avant de courir le monde.

PHOTO RENE PICARD, La Presse

tion qui était valable il y a cinq ans ne l'est peut-être plus maintenant. Aussi est-il bon de posséder des données de première fraîcheur.

De plus, les nausées, les vomissements et les maux de têtes accompagnent un très grand nombre de maladies, de la malaria à l'encéphalite en passant par l'insolation, l'intoxication alimentaire ou l'hépatite. Quand on a pris ses précautions contre les piqûres de ces affections, cela aide au diagnostic, sans compter que cela réduit l'angoisse «d'en avoir attrapé une grave».

Un bon exemple de déplacement géographique est celui de la malaria en Afrique, qui a maintes fois changé de visage au cours des dernières décennies. Dans les années cinquante, elle avait été pratiquement éradiquée, grâce aux

personnelles, explique le Dr Panet. On conseille aux gens de porter des vêtements qui couvrent les jambes et les bras, de dormir sous une moustiquaire et de s'asperger d'insecticide.»

### Retours d'urgence

Le Dr Panet insiste également sur la nécessité de prendre une police d'assurance, police qui couvre les frais de retour au pays en cas de maladie, et qui paiera la différence entre la facture des soins de santé reçus en pays étranger et celle que rembourse la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

La précaution vaut particulièrement dans les pays où le coût des frais médicaux est élevé, les États-Unis notamment. Comme l'explique le Dr Panet, «cela coûte plus cher se faire opérer pour

médical. Les douanes américaines, notamment, sont très châtouilleuses sur la présence de seringues ou de drogues dans les bagages.

Fait significatif, certaines personnalités politiques ne se rendent dans les pays en voie de développement qu'avec des bouteilles contenant leur type de sang, au cas où ils auraient à subir une transfusion. Dans ces pays, on ne dépense pas le virus du sida dans le matériel biologique, comme c'est le cas ici depuis 1985. Dans ces pays, on évite les traitements d'acupuncture et les tatouages. Avant de partir, il est bon de s'informer des meilleurs établissements de santé de la région.

**Voir Avion, soleil et tourista, en B 4**

### Le point

## Rougeole: vacciner c'est prévenir...



JEAN-PIERRE ROGEL  
collaboration spéciale

La semaine dernière, lors d'une émission de ligne ouverte à la radio, le Dr Robert Remis a dû affronter une championne des médecines naturelles qui refusait obstinément que son enfant soit vacciné contre la rougeole. «En tant que scientifique, il m'est difficile d'écouter impassivement les arguments des adversaires de la vaccination. Ils sont sans fondement médical!», grommela le directeur du Bureau régional des maladies infectieuses.

Face au début d'épidémie de rougeole qui sévit dans la région de Montréal, alors qu'en date du premier février un total de 121 cas ont été rapportés depuis fin décembre, une campagne de vaccination est actuellement en cours. Sur un total de 270 000 élèves des niveaux primaire et secondaire, on estime à 50 000 le nombre de ceux qui devront être vaccinés dans les prochaines semaines.

Si la plus noble conquête de l'homme, c'est le cheval, la plus noble conquête de la médecine, c'est la vaccination. Pénétrer dans les locaux du DSC de l'Hôpital général de Montréal ces jours-ci, c'est venir payer son dû à la médecine préventive, et la campagne actuelle d'immunisation anti-rougeole a des allures de croisade sanitaire.

Ce militantisme prophylactique peut faire sourire, mais il n'en reste pas moins que les faits parlent d'eux-mêmes. En quelques décennies de vaccination, les gains sur des maladies infectieuses qui étaient des plaies de nos sociétés ont été spectaculaires. Par exemple, les ravages massifs de la polio et la tuberculose sont des souvenirs du passé, et la variole a été complètement éradiquée de la surface de la Terre.

Le cas de la rougeole est exemplaire. Dès que la vaccination infantile contre cette maladie s'est répandue en Amérique du Nord (soit à partir de 1963 pour le vaccin tué, puis à partir de 1969 pour le vaccin vivant atténué), l'incidence de la maladie a considérablement diminué. Aux États-Unis, on est passé d'une moyenne annuelle de 400 000 cas de rougeole au début des années 60, à une moyenne de 40 000 cas dix ans plus tard. Cela veut dire une chute de 250 cas par 100 000 habitants à 20 à 30 cas par 100 000. On ne possède pas de chiffres fiables pour le Canada sur une si longue période, mais on estime qu'un chute semblable, quoique moins marquée, s'est produite au Québec pendant la même période.

En terme de santé publique, le rapport bénéfice-coût de tels

programmes est très élevé. Une étude de l'American Journal of Public Health a établi que vacciner la population américaine par le vaccin combiné MNR (celui qu'on utilise couramment au Québec) et soigner les cas de rougeole déclarés en 1983 coûtait autour de \$US 100 millions, tandis qu'il en coûterait quatorze fois plus cher au système de santé si on n'avait pas de programme de vaccination. Ceci sans parler, bien entendu, de la souffrance humaine qui est épargnée dans la situation actuelle.

Par ailleurs, on sait qu'améliorer la couverture vaccinale des enfants au-delà des niveaux de base a pour effet de diminuer sensiblement le nombre de cas de rougeole, explique le Dr Remis. «En 1978-79, les États-Unis ont fait un effort concerté en ce sens, et le taux est d'abord tombé à 5 ou 6 rougeoles déclarées par 100 000, puis à une moyenne de 1,4 pour les cinq dernières années. Notre taux est encore quatre à six fois supérieur à leur parce que nous n'avons pas fait d'effort spécifique», constate le médecin.

Tout ceci éclaire sous un jour nouveau la campagne actuelle. «En fait, nous faisons un programme de rattrape d'immunisation pour la région de Montréal», déclare le Dr Remis. Cela veut-il dire qu'il n'y a pas de véritable épidémie? En ce qui concerne l'ouest de l'île, la zone couverte par le DSC Lakeshore, oui, il y a une situation épidémique. Mais nous intervenons assez tôt, pour éviter une épidémie généralisée de la maladie. Le consensus des autorités sanitaires, explique le Dr Remis, était qu'on ne voulait pas voir se répéter la situation de 1984, où 1284 cas de rougeole avaient été déclarés au Québec, ou celle de 1979, avec un total de près de 3 000 cas rapportés. On a donc déclenché l'opération mise à jour.

Peut-on faire encore mieux pour éviter cette maladie qui présente souvent des complications respiratoires ou neurologiques, et qui, dans un cas sur mille environ, déclenche une encéphalite qui peut être mortelle? La réponse est certainement «oui», et le directeur du bureau des maladies infectieuses a des opinions assez fermes sur la question.

«Bien entendu, dit-il, ce n'est pas seulement la rougeole qu'il faut combattre, mais l'ensemble des maladies infectieuses infantiles. D'abord, par une politique québécoise de vaccination qui nécessiterait la collaboration des responsables de la santé publique avec toutes les écoles — et non seulement des écoles primaires et secondaires publiques, comme c'est le cas actuellement. Puis par une loi provinciale qui forcerait les parents, non à faire vacciner leurs enfants, mais à faire un choix explicite face à la vaccination et à en rendre compte aux autorités sanitaires locales, CLSC ou DSC.»

### A TIRE-D'AILE

## Au Québec, le territoire de l'hirondelle noire n'aurait pas changé depuis 20 ans



PIERRE GINGRAS

L'hirondelle noire est presque l'objet d'un culte pour des milliers d'Américains et un bon nombre de Québécois.

Chez nos voisins, on a consacré Griggsville, en Illinois, capitale mondiale de l'hirondelle noire. Il existe une société, un journal et de nombreuses publications consacrées au «purple martin» comme on l'appelle chez nos voisins. Pourtant, cet oiseau bleu très foncé, presque noir lorsqu'on le voit à une certaine distance, suscite encore beaucoup de questions notamment au Québec.

Cet oiseau, qui portait jadis le nom d'hirondelle pourprée, est répandu du sud du Canada jusqu'au Mexique. Celle qui est la plus grosse de nos hirondelles serait cependant absente du mid-west américain. Elle niche surtout dans les nichoirs multiples qu'on lui construit. On croit généralement que l'espèce était

plus nombreuse au siècle dernier. À cette époque, cet oiseau faisait son nid dans les vieux trous de pics, dans les crevasses des falaises ou dans les anfractuosités. D'ailleurs, en certains endroits aux États-Unis, en Floride par exemple, l'hirondelle noire n'a pas modifié ses habitudes, affirme John K. Terres dans The Audubon Society Encyclopedia of North American Birds.

### Un territoire stable

Si on s'accorde à dire que l'introduction du moineau domestique et de l'étrouneau sansonnet au début du siècle a pu contribuer au déclin de cette hirondelle à certains endroits, les ornithologues ne s'expliquent toujours pas pourquoi, aux États-Unis, l'espèce ne niche pas sur de grands territoires qui semblent pourtant très propices.

Publié en 1987, l'Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario signale la présence de deux colonies trouvées il y a deux ans, dans un vieil arbre et dans les anfractuosités d'une falaise de calcaire.

Les rédacteurs de l'Atlas affirment que si l'oiseau a subi un

certain déclin là où le moineau lui livrait une forte compétition dans les endroits de nidification, notamment près des grands centres urbains, l'hirondelle noire connaissait une expansion au même moment ailleurs dans la province. On estime que le nombre croissant de nichoirs multiples mis à la disposition de cet oiseau a pu lui permettre, dans une certaine mesure, de mainte-

nir une partie de ses effectifs. D'ailleurs, en Ontario, l'aire de distribution semble ne pas avoir changé au cours des 50 dernières années. Règle générale, chez nos voisins, l'hirondelle noire affectionne particulièrement les grands espaces découverts et les étendues d'eau. Cet oiseau se nourrit presque exclusivement d'insectes volants, notamment de libellules, de guêpes, de papillons. Il mange aussi des marins, mais beaucoup moins qu'on ne le croit généralement.

Ailleurs sur son territoire, notamment près des régions forestières, l'hirondelle est moins répandue et elle niche seulement dans certaines localités.



Au Québec, les hirondelles noires nichent exclusivement dans les nichoirs artificiels. La photo est de l'ornithologue André Cyr.

La situation semble similaire au Québec. Chez nous, l'espèce est confinée dans la vallée du Saint-Laurent. Mais on constate aussi quelques exceptions.

S'il est impossible de se prononcer sur la densité de l'espèce et de faire des comparaisons avec le passé, il est intéressant d'observer que l'aire de distribution actuelle au Québec est restée la même au cours des 20 dernières années.

En août 1988, une dizaine de lecteurs me faisaient parvenir leurs observations sur les sites de nidification qu'ils connaissaient. De plus, grâce aux données fournies par Yves Aubry, l'un des coordonnateurs de l'Atlas des oiseaux nicheurs pour le Service canadien de la faune, nous pouvons vous présenter aujourd'hui la carte de distribution de l'espèce chez nous (en page B 4). Elle tient compte des inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de 1984 à 1987. Les données de l'an dernier n'étant pas encore compilées, il n'est pas impossible que la carte actuelle soit légèrement modifiée lors sa publication dans l'Atlas.

Selon les observations des centaines de bénévoles qui ont contribué à l'élaboration de l'Atlas, on trouverait l'hirondelle noire surtout le long du Saint-Laurent et dans l'Outaouais. Dans l'ouest, la présence de l'oiseau est signalée jusqu'à la frontière ontarienne et américaine de même qu'à Bryson, le long de la rivière des Outaouais.

Il s'agit du point le plus occidental où l'oiseau a été observé. Il niche à Hull. Dans le nord-ouest, on l'observe à Val-des-Bois et à Maniwaki. Mais dans les Laurentides, l'hirondelle se limite à Sainte-Agathe et au lac Masson, deux endroits où elle niche. Au centre de la province, l'oiseau se reproduit à Trois-Rivières, à Shawinigan ainsi qu'à Québec. À l'est de la Vieille Capitale, il niche sur l'île d'Orléans mais il est totalement absent de Baie Saint-Paul. Sur la Rive-Sud, le point ultime du territoire de nidification est La Pocatière. Il niche aussi dans la région de Mont-Joli, Montmagny, Lévis et au sud de cette municipalité, à Saint-Lambert de Lévis. Toutefois, dans cette région, l'hirondelle noire ne s'aventure pas à l'est de la rivière Chaudière. L'espèce niche aussi dans la région de Thetford-Mines, Lac-Mégantic, Sherbrooke.

On sait par ailleurs que, dans le passé, l'hirondelle noire a déjà niché aussi loin vers le nord qu'au lac Saint-Jean (à Kénogami, en 1955-56 et 57), et le long du fleuve jusqu'à Trois-Pistoles (dernière mention en 1940). Selon l'ornithologue Normand David qui a déjà publié un article à ce sujet (Cahiers d'ornithologie Victor-Gaboriau, No 3), l'hirondelle noire a déjà été signalée en Gaspésie (Forillon), aux Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'à Godbout, sur la Côte Nord.

**La carnet d'observation en page B 4**

## Pour diminuer le carnage sur nos routes

Rares seront les Québécois qui rechigneront si Québec décide d'interdire aux adolescents de moins de 18 ans la conduite d'un véhicule automobile. À l'exception, bien sûr, des adolescents eux-mêmes.

Mais il est bien évident que cette mesure ne suffira pas à elle seule à réduire le fléau des accidents de la route. Ce qu'il faut, c'est l'adoption de tout un train de mesures énergiques et, surtout, la volonté politique de les faire appliquer.



On distingue généralement quatre causes d'accidents: les chauffeurs insouciant qui conduisent délibérément de façon dangereuse; les chauffeurs qui conduisent mal sans s'en rendre compte; les véhicules en mauvais état; enfin, des routes dangereuses ou mal entretenues.

Il est évident qu'il faut prendre des moyens draconiens pour éliminer de nos routes ceux qui, délibérément, conduisent mal. Cela veut dire qu'on ne saurait tolérer les chauffeurs ivres et les fous du volant. Mais cela veut dire aussi que la société, en droit de se protéger, doit accepter de restreindre ses libertés civiles.

Quand on invoque la Charte des droits pour refuser de porter

la ceinture de sécurité, de se soumettre à l'alcootest ou à un contrôle routier, on fausse le débat.

Un chauffeur ivre risque non seulement sa vie, il risque celle des autres. Quiconque refuse de boucler sa ceinture de sécurité peut prétendre que cela le regarde parce qu'il s'agit de sa propre vie. Il oublie que sa négligence impute souvent à la société entière des coûts additionnels, assumés soit par la Régie de l'assurance-automobile, soit par l'assurance-santé, soit par le secteur privé. Il n'a pas le droit d'imposer aux autres ses convictions, surtout pas le coût de ses bêtises.

Quant aux fous du volant qui prennent les voies publiques comme des pistes de course, seules des amendes sévères, voire l'emprisonnement, pourrait les y chasser. Et, bien sûr, la suppression de leur permis.

Pour ce faire, il importe que la surveillance routière, surtout les fins de semaine, soit renforcée. Mais il n'est pas nécessaire de créer pour cela une police spéciale de la route comme certains le réclament. La Sûreté du Québec existe et cette responsabilité fait déjà partie de son mandat. À elle de l'appliquer!

Mais beaucoup d'autres mesures sécuritaires devraient être prises par les autorités.

On serait surpris du nombre de chauffeurs qui, ayant passé leur examen de conduite il y a 30 ans, n'ont eu à subir aucun

autre examen depuis. Or, non seulement la technologie a-t-elle changé depuis lors, mais souvent ces gens voient moins bien, leurs réflexes sont moins vifs. Pourquoi ne pas imposer des examens périodiques de conduite à tous les chauffeurs, en les soumettant à diverses situations: conduite sur neige, sous la pluie, le soir, etc.

Aux États-Unis, pays qui n'est pourtant pas le moins respectueux des libertés individuelles, plusieurs États ont imposé l'examen obligatoire des véhicules. Personne n'y trouve à redire. Il est évident que lorsqu'une voiture roule avec des pneus usés, des freins défectueux ou autre faille mécanique, elle risque tôt ou tard de provoquer un accident.

Enfin, ceux qui regardent les téléjournaux ont pu voir ces derniers temps des images saisissantes d'accidents causés par des nids-de-poule ou autres défailances de la chaussée. La fameuse courbe de la mort, près de Drummondville, ou encore l'épais brouillard de Sainte-Madeleine ont, eux aussi, au cours des années, provoqué des tragédies qu'un bon ingénieur aurait pu éviter.

Bref, la diminution des accidents passe par une volonté collective de corriger les lacunes. Le sondage dont faisait écho *La Presse* vendredi, en manchette, prouve qu'une majorité de Québécois est prête à s'y engager.

Pierre VENNAT

## Alfredo Stroessner en bandes dessinées

À partir d'un certain degré de perfection, la plus incroyable des dictatures devient sujet de théâtre et de comédie. C'est ainsi que la carrière du général Alfredo Stroessner, dictateur du Paraguay depuis 1954, qui vient d'être renversé par un coup d'État, a inspiré une bande dessinée. Mais le dictateur lui-même, pitre imperturbable, ne rit jamais. C'est sans rire que Stroessner, descendant d'immigrants allemands, affirmait que son régime était un modèle de démocratie. N'avait-il pas fondé un parti? Le Paraguay de Stroessner ne se présentait-il pas comme le meilleur «allié» des États-Unis?



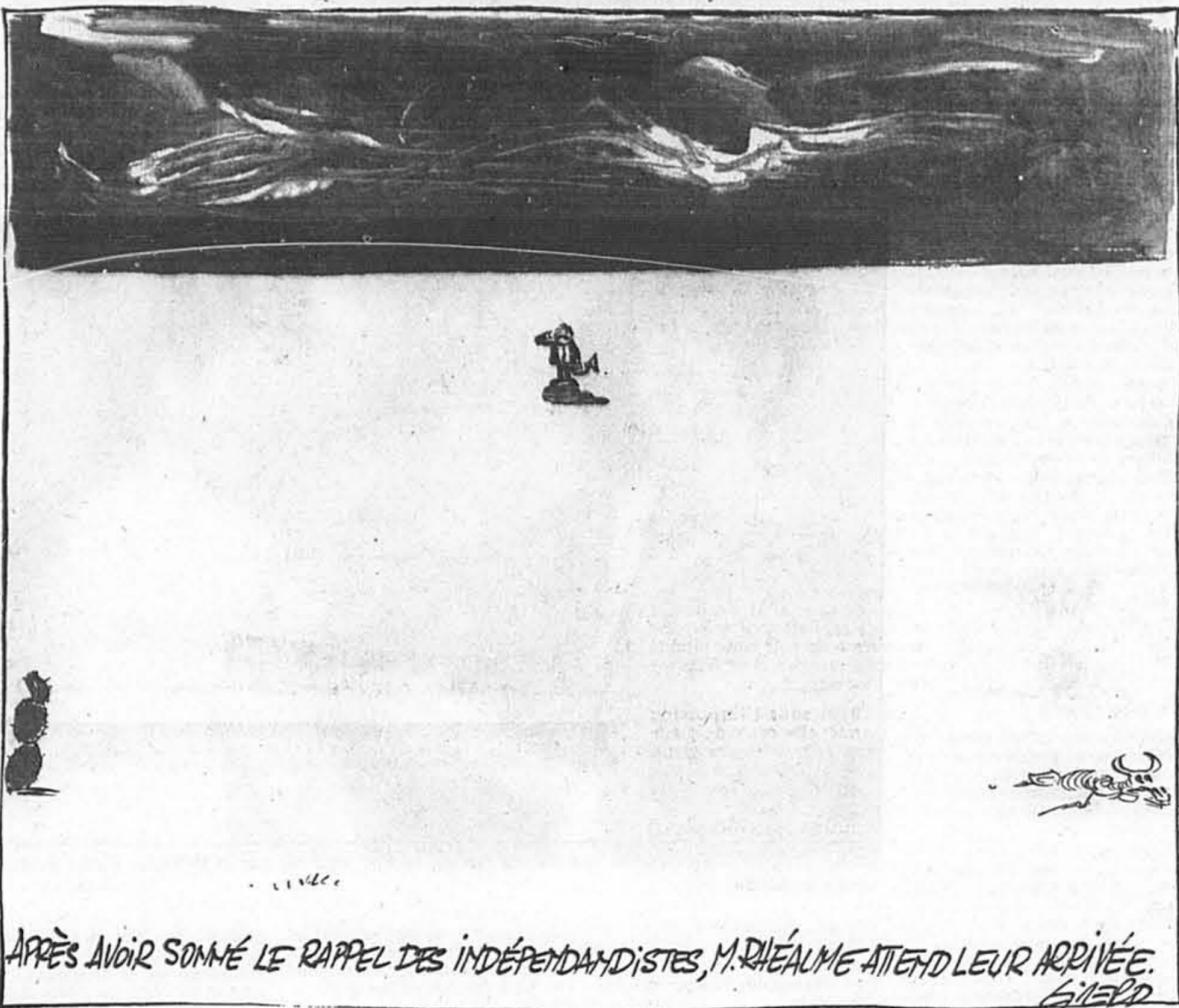
Le 8 avril 1987, l'état de siège, en vigueur pratiquement sans interruption depuis l'arrivée au pouvoir du général, était levé. L'arbitraire n'est pas disparu pour autant. Dans son rapport annuel, Amnesty internationale remarque que «de nouveaux événements inquiétants se sont produits, avec une série d'agressions perpétrées contre des personnes connues pour leur opposition à la réélection du président Stroessner. Ces opérations ont été menées par des groupes paramilitaires composés des membres du parti Colorado au pouvoir».

Faire taire l'opposition. Acheter les opposants. Répandre le culte du dictateur. User de la prison, de la torture, de toutes les formes d'intimidation pour maintenir l'emprise de la main de fer. Telles sont les recettes de la stabilité, jusqu'au jour où trop devient trop...

Les bons connaisseurs d'un pays qui compte moins de quatre millions d'habitants (capitale: Asuncion) font remarquer que Stroessner s'est maintenu au pouvoir grâce à son habileté. L'Église catholique était la seule force capable d'opposer une résistance.

Le dictateur s'était emparé du pouvoir par un coup d'État. Il est à son tour délogé par un coup d'État. Son successeur, le général Andres Rodriguez, parle aussi de «démocratie». Son dossier n'est pas immaculé. Il est riche. L'un de ses fils est marié à une fille de Stroessner. Pour le meilleur ou pour le pire, l'héritage va rester en quelque sorte dans la famille.

Guy CORMIER



REPRISE

DRÔTES RÉSERVÉS

## La boîte aux lettres



Robert Charlebois



Renaud

### Charlebois, Renaud et le nationalisme

■ Robert Charlebois laissait entendre le 25 janvier, à la télévision de Radio-Canada, que le chanteur Renaud appuierait la cause du français au Québec pour quelques applaudissements. Quand on connaît l'engagement social de Renaud, on ne peut y voir que mesquinerie de la part de Charlebois.

Charlebois affirmait qu'il avait aussi appuyé la cause bretonne pour récolter des applaudissements. Un gros coup pour ceux qui croyaient à sa sincérité. Quelques instants plus tard, il disait à un autre intervenant que les chanteurs devraient laisser la politique aux politiciens. Quel changement depuis *Que can-blues*, *Frog Song*, *Quebec love* et *Entre deux joints*. N'y avait-il pas alors de politique dans ses chansons, cher Robert. Nous devons donc conclure que tu trompais ton

public pour des applaudissements...

Tu nous a bien eus, sacré Robert. Tes chansonnettes commerciales sont beaucoup plus à ton image. Nous nous en souviendrons...

Christiane FORTIN  
Claude BOURGUIGNON  
Saint-Colomban

■ À la sortie de la première du chanteur Renaud, il m'est resté un goût amer dans la gorge. Un petit goût de réflexion.

Au cours de son spectacle gagné d'avance par un public enthousiaste, Renaud a eu un clin d'oeil pour notre actualité politique: une démonstration silencieuse de la Loi 101, exécutée par les choristes, et une explication humoristique de la Loi 178, qui disait approximativement ceci: «Unilinguisme à l'extérieur et bilinguisme à l'intérieur. Mais ça serait mieux le français en-dedans et l'anglais dehors». Propos qui furent vivement applaudis par les spectateurs.

Ce que peu de gens ont entendu, c'est Renaud nous demander pourquoi nous applaudissions ce propos raciste. On n'a peut-être rien compris à sa carrière, à son message!

Mais là où mon interrogation est la plus vive; c'est que, alors que nous avons grandement applaudi cette pointe d'humour, nous avons applaudi tout aussi fortement les deux chansons qui ont suivi, toutes deux en anglais.

Le silence est une démonstration tout aussi efficace que les cris ou les manifestations pour exprimer un désaccord. Ne pas applaudir à ces deux chansons aurait démontré bien plus fortement l'équilibre précaire de la langue française dans le monde (...)

D. TAILLON  
Montréal

Cher Renaud,

■ Ayant lu dans *La Presse* du 25 janvier un compte rendu de ton spectacle au Théâtre Saint-Denis, où tu as eu l'«audace» de dénoncer la loi 178, je veux te dire bravo, continue, mets-en! Tu n'es pas un «maudit Français» mais un «maudit bon Français», sympathique comme il y en a tant!

Actuellement, on nous envoie des tas d'immigrants qui ne savent pas un mot de français et qui se dépêchent (pas tous mais plusieurs) à s'intégrer aux Anglais malgré toutes les lois 101. Ce petit jeu-là, ça devient dramatique pour nous. Ce qu'il nous faudrait de toute urgence, c'est une forte immigration française (...)

Pierre DURAND  
Montréal

■ Il y a quelques jours, à la télévision de Radio-Canada, nous avons pu entendre le commentaire de Robert Charlebois au sujet de la prise de position du chanteur français

Renaud sur la question linguistique au Québec. Ce dernier, on le sait, a littéralement soulevé son public en commentant avec un cynisme avoué quelques grands titres des journaux concernant «l'affaire Alliance Québec». Il a même brandi le fleurdelisé.

Or, interrogé à la sortie du spectacle, Charlebois a déclaré qu'il «pardonnerait» au chanteur l'emploi de ces «trucs» qui ne visaient, d'après lui, qu'à récolter des applaudissements. Ainsi, nous a-t-il rappelé, lui-même avait employé cette méthode en Bretagne il y a de cela quelques années.

Joli transfert! Il est vrai que pour un homme dont le seul coeur est désormais celui de la fatuité et de l'égoïsme béat, il est préférable de croire que l'empathie sincère n'existe pas, n'a jamais existé. Pour Charlebois, il est beaucoup plus rassurant d'expliquer l'attitude de Renaud en la faisant relever d'une démagogie toute «sympathique». Car il sait bien, lui, que son chien est mort, qu'il n'agitera plus jamais de drapeaux, ou alors seulement si on le paie bien; et dans ce cas, il agiterait n'importe quoi...

Il faut dire que jadis son moi d'artiste a failli se dissoudre dans la soupe nationaliste, mais tout le monde connaît cette tragique histoire. Charlebois a vieilli, a pris de la maturité, «Tu verras, mon p'tit gars, ça te passera...»

Je ne voudrais pas que mon propos laisse entendre que j'idéalise l'attitude de Renaud. Seulement, il a pris position. Il ne s'est agi que de mots et de gestes, mais cela mérite tout le respect du monde. J'ai faim de ce feu! Comme jeune Québécois, comme parlant français, j'ai besoin de prise! Que dorment les banalisateurs de l'âme, de la langue!

Ian LAUZON, 22 ans  
Université de Montréal

### À la défense de la motoneige

Monsieur Robert Duguay,  
*La Presse*

■ Dans votre article du 4 janvier, vous écrivez que les motoneigistes sont peu respectueux des droits des personnes. À mon avis, c'est vous qui êtes irrespectueux des 60 000 motoneigistes membres de clubs au Québec.

Au début des années 70, la motoneige était un sport non structuré et le public avait raison de se plaindre. Les amateurs de motoneige se sont ensuite pris en main en formant des clubs et le gouvernement provincial a réagi par un règlement. Maintenant, un club doit demander un droit de passage pour circuler sur des terrains, il doit se doter d'une assurance responsabilité de \$1 000 000 et doit fournir au MLCP un tracé de ses sentiers sur carte topographique afin que les responsables de la faune et de l'environnement puissent exercer un contrôle. (...)

### Club attaqué injustement

■ S'il y a parfois diffamation d'individus dans les médias, il peut y avoir aussi diffamation d'organisations. C'est le cas de l'article de Diane Boissonneault sur le Club des diplômés universitaires dans *La Presse* du dimanche 22 janvier. Elle n'a même pas écrit correctement le nom du club; elle l'appelle «Club des rencontres universitaires».

Du début à la fin, le ton est dérisoire et ses informations inadéquates. L'expression «ce petit milieu où l'on n'existe que par ses diplômes» présente le club sous un faux visage de snobisme. (...) L'expression «entremetteuses professionnelles» évoque l'appât du gain

Laissez-moi vous dire, Monsieur, que le plaisir de sillonner les sentiers en motoneige et la féerie de l'hiver est tout aussi grand que celui que vous éprouvez à marcher sur un étang glacé. Lorsque vous déclarez que les motoneigistes «sniffent» de l'essence, se font brasser, c'est montrer votre ignorance du sport de la motoneige d'aujourd'hui.

Normand BESNER  
Directeur administratif  
Fédération des clubs de  
motoneigistes du Québec

### N.B.

■ *La Presse* accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, *La Presse*, 7, rue Saint-Lacques, Montréal, H2Y 1K9.

comme motif essentiel du comité exécutif et dénigre le travail purement bénévole de l'exécutif du club. D'ailleurs, les membres s'y rencontrent librement et nouent des liens d'amitié sans aucun intermédiaire.

Diane Boissonneault parle avec dérisoire de la cotisation de 80\$ par année. Étant donné la grande variété d'activités à financer, en plus du bulletin mensuel, cette cotisation est le minimum essentiel. (...)

Décrire notre club de cette façon tout à fait inadéquante et même diffamatoire, c'est ignorer toute la richesse des échanges humains qu'il favorise!

Ginette CHARBONNEAU  
et Marielle SIGNORI  
Club des diplômés  
universitaires